



RESOLUTIONS

Twelfth Session
from 20 February to 21 March 1951
Santiago, Chile

Douzième session
du 20 février au 21 mars 1951
Santiago de Chili

SUPPLEMENT No. 1

341 (XII). World economic situation

Resolution of 20 March 1951¹

*The Economic and Social Council,
Noting with interest the World Economic Report,
1949-50², prepared by the Secretariat,*

*Taking into account General Assembly resolution
406 (V) and*

A

Considering that:

(a) The maintenance of international peace and security, the creation of conditions of economic stability, and the improvement of the standards of living of the world's population are permanent objectives of international economic and social co-operation among the United Nations,

(b) Continued progress in creating conditions of economic stability and in improving standards of living requires increases in the production of food, raw materials and manufactured goods,

(c) In the under-developed countries, progress toward the objectives enumerated in paragraph (b) above is limited by the characteristics of their present economic structures, which are reflected in the nature of their foreign trade, in the vulnerability of their terms of foreign trade, in their dependence on foreign countries for capital goods, in low levels of investment and in other factors both external and internal which contribute to their low living standards,

(d) Some of the adverse factors enumerated in paragraph (c) above are being aggravated by new inflationary pressures, shortages of goods, regulation of prices at different relative levels for different products, and re-allocation of productive factors, which are likely to affect unfavourably the rate or pattern of economic development of some countries,

(e) In the industrialized countries, particularly those which are faced with the task of reconstruction and re-equipment as the result of war damage, the additional

¹ See 478th meeting of the Council.

² See documents E/1910, E/1910/Corr.1, E/1910/Add.1, E/1910/Add.1/Corr.1, E/1910/Add.2 and E/1910/Add.2/Corr.1.

341 (XII). Situation économique mondiale

Résolution du 20 mars 1951¹

*Le Conseil économique et social,
Prenant acte avec intérêt du Rapport sur la situation
de l'économie mondiale, 1949-50², préparé par le
Secrétariat,*

*Tenant compte de la résolution 406 (V) de l'As-
semblée générale,*

A

Considérant

a) Que le maintien de la paix et de la sécurité internationales, la réalisation des conditions nécessaires à la stabilité économique et le relèvement des niveaux de vie de la population mondiale constituent des objectifs permanents de la coopération internationale entre les Nations Unies dans les domaines économique et social,

b) Que la continuité des progrès nécessaires pour créer des conditions de stabilité économique et pour relever les niveaux de vie exige l'accroissement de la production des denrées alimentaires, des matières premières et des produits manufacturés,

c) Que, dans les pays insuffisamment développés, la réalisation des objectifs énoncés à l'alinéa b ci-dessus est limitée par les caractéristiques de la structure économique actuelle de ces pays, comme l'attestent la nature de leur commerce extérieur, le fait qu'ils sont particulièrement exposés au risque d'une détérioration du rapport entre les prix à l'exportation et les prix à l'importation, leur dépendance à l'égard des pays étrangers en ce qui concerne leurs biens d'équipement, le faible niveau des investissements, ainsi que divers facteurs d'ordre intérieur et extérieur qui sont cause du niveau de vie peu élevé dans ces pays,

d) Que certains des facteurs défavorables énumérés à l'alinéa c ci-dessus se trouvent aggravés par de nouvelles pressions inflationnistes, des pénuries de marchandises, la fixation des prix de divers produits à des niveaux relatifs différents et une redistribution des éléments de production, dont les effets sont de nature à influencer défavorablement le rythme ou la forme du développement économique de certains pays,

e) Que dans les pays industrialisés, notamment dans ceux qui, du fait des destructions de la guerre, ont à poursuivre une œuvre de reconstruction et de rééquipe-

¹ Voir la 478ème séance du Conseil.

² Voir les documents E/1910, E/1910/Corr.1, E/1910/Add.1, E/1910/Add.1/Corr.1, E/1910/Add.2 et E/1910/Add.2/Corr.1.

tasks assumed as a result of the international situation are likely to cause inflationary pressures,

(f) Instability of prices in international markets also affects industrialized countries and, in many of them, aggravates internal disequilibrium and makes more difficult the necessary increase of their production,

(g) If appropriate measures are not taken, difficulties may arise in trade between the industrialized countries and the under-developed countries when present inflationary pressures subside and when reconversion of defence industries occurs; and some of these difficulties would tend to increase the difference between the levels of their respective productive capacities and also to increase the vulnerability of their economies to a decline in the demand for their products and to a fall in the prices of these products in world markets, with consequent unfavourable economic and social effects,

1. *Recommends* that all Members of the United Nations, during the period of general shortage of goods, take special measures to bring about adequate production and equitable international distribution of capital goods, essential consumers' goods and raw materials especially needed for the maintenance of international peace and security, the preservation of standards of living and the furthering of economic development;

2. *Recommends* that all Members of the United Nations, during the period of general inflationary pressure, take measures, direct or indirect, to regulate at equitable levels and relationships, the prices of essential goods moving in international trade, including capital goods, essential consumers' goods and raw materials;

3. *Recommends* that the equitable regulation of distribution and prices referred to in recommendations 1 and 2 above be maintained as long as strong inflationary pressures persist, in order to minimize changes in the purchasing power, in terms of imports, of current earnings from exports as well as of monetary assets;

4. *Recommends* further that all Members of the United Nations take all steps in their power to prevent the development of inflationary pressures, thereby preventing speculative profits and maintaining the purchasing power of the poorer sections of the population;

5. *Amends* paragraph 19 of Council resolution 290 (XI) to request that the group of experts to be appointed under that paragraph include in its report recommendations concerning the appropriate national and international measures required to mitigate the vulnerability of the economies of under-developed countries to fluctuations in international markets, including measures to adjust, establish and maintain appropriate relations between prices of raw materials, on the one

ment, les nouvelles tâches assumées en raison de la situation internationale sont de nature à provoquer des pressions inflationnistes,

f) Que l'instabilité des prix sur les marchés internationaux affecte également les pays industrialisés et, dans un grand nombre d'entre eux, aggrave le déséquilibre interne et rend plus difficile l'accroissement nécessaire de leur production,

g) Que, si des mesures adéquates ne sont pas prises, des difficultés pourront surgir dans les échanges commerciaux entre les pays industrialisés et les pays insuffisamment développés au moment où les pressions inflationnistes actuelles auront diminué et où les industries consacrées à la défense reprendront leur activité normale, et que certaines de ces difficultés tendront à accroître les différences existant entre les niveaux de leurs capacités de production respectives, et aussi à rendre leurs économies plus vulnérables à une diminution de la demande de leurs produits et à une baisse des prix de ces produits sur les marchés mondiaux, ce qui entraînerait des conséquences économiques et sociales défavorables,

1. *Recommande* à tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, tant que durera la pénurie générale de marchandises, de prendre des mesures spéciales pour assurer une production suffisante et une répartition équitable, sur le plan international, des biens d'équipement, des biens de consommation essentiels et des matières premières qui sont particulièrement indispensables au maintien de la paix et de la sécurité internationales, à la préservation des niveaux de vie et au progrès du développement économique;

2. *Recommande* à tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies de prendre pendant la période de pression inflationniste générale, des mesures directes ou indirectes pour réglementer à des niveaux et dans des rapports équitables les prix des produits essentiels qui font l'objet des échanges internationaux, notamment les biens d'équipement, les biens de consommation essentiels et les matières premières;

3. *Recommande* que la réglementation des prix et la répartition équitable dont il est question dans les paragraphes 1 et 2 ci-dessus soient maintenues tant que de fortes pressions inflationnistes continueront à se faire sentir, de façon à réduire au minimum les changements qui pourraient intervenir dans le pouvoir d'achat à l'importation qu'assurent les bénéfices courants provenant des exportations et les avoirs monétaires;

4. *Recommande*, en outre, à tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, de prendre toutes les mesures en leur pouvoir pour prévenir le développement de pressions inflationnistes et, ce faisant, empêcher les profits spéculatifs et maintenir le pouvoir d'achat des éléments les plus modestes de la population;

5. *Modifie* le paragraphe 19 de la résolution 290 (XI) du Conseil, de façon à inviter le groupe d'experts, qui sera désigné aux termes dudit paragraphe, à faire figurer dans son rapport des recommandations sur les mesures nationales et internationales qu'il y a lieu d'adopter pour atténuer la vulnérabilité des économies des pays insuffisamment développés en présence des fluctuations du marché international, notamment des mesures tendant à mettre au point, établir et main-

hand, and essential manufactured goods on the other, and thus to ensure greater economic stability; and

6. *Requests* all Members of the United Nations to report to the thirteenth session of the Council on such action as they have taken under the present resolution; and

B

Having regard to the fact that various governments have not had sufficient time to study the *World Economic Report, 1949-50*, particularly the sections on the economic conditions in the Middle East and in Africa,

Having regard further to the radically changed economic conditions in the world since the period covered by the Report, and bearing in mind that Members of the United Nations have not had sufficient time to respond to the invitation contained in General Assembly resolution 406 (V) to submit their views concerning the way in which the world situation has affected their economic progress and the prospects of continuing world economic expansion,

Having regard finally to the request contained in the above resolution of the General Assembly that the Council recommend to governments and to the General Assembly measures designed to make possible the uninterrupted progress of programmes of economic stability and development,

Decides to consider further at its thirteenth session, the world economic situation in 1949-1950, and particularly the sections of the report relating to the economic conditions in the Middle East and in Africa, and the views submitted by Members of the United Nations in response to General Assembly resolution 406 (V), with a view to making appropriate recommendations.

342 (XII). Financing of economic development of under-developed countries

*Resolution of 20 March 1951*³

The Economic and Social Council,

Having considered resolution 400 (V) of the General Assembly on the financing of economic development of under-developed countries, requesting the Council to submit its recommendations to the sixth session of the General Assembly,

Noting that the Economic, Employment and Development Commission is scheduled to meet on 14 May and, by reason of Council resolution 294 (XI), section A, will consider problems related to financing of economic development of under-developed countries, and that the Commission's report will be available to the Council before its thirteenth session,

1. *Urges* all Members of the United Nations and the specialized agencies concerned to act upon the invitation contained in General Assembly resolution 400 (V) by submitting, if possible before 15 June 1951, any proposals bearing upon that resolution which they may wish to make to the Council through the Secretary-General so that they may be available for consideration by the

³ See 478th meeting of the Council.

tenir des rapports convenables entre les prix des matières premières, d'une part, et les prix des produits manufacturés essentiels, d'autre part, et pour assurer ainsi une plus grande stabilité économique;

6. *Prie* tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies de faire rapport au Conseil, à sa treizième session, sur les mesures qu'ils auront adoptées en vertu de la présente résolution; et

B

Tenant compte de ce que plusieurs gouvernements n'ont pas eu suffisamment de temps pour étudier le *Rapport sur la situation de l'économie mondiale, 1949-50* et, en particulier, ceux de ses chapitres qui ont trait aux conditions économiques dans le Moyen-Orient et en Afrique,

Tenant compte, en outre, de ce que la situation économique mondiale a subi des transformations radicales depuis la période dont traite le rapport, et considérant que les Etats Membres n'ont pas eu le temps de se conformer à la résolution 406 (V) de l'Assemblée générale qui les a invités à présenter leurs vues au sujet des incidences de la situation internationale sur leur progrès économique et sur les perspectives d'expansion continue de l'économie mondiale,

Tenant compte, en dernier lieu, de ce que, dans la même résolution, l'Assemblée générale a prié le Conseil de recommander aux gouvernements et à l'Assemblée générale des mesures destinées à permettre le progrès continu des programmes de développement et de stabilité économiques,

Décide d'examiner plus avant, au cours de sa treizième session, la situation de l'économie mondiale en 1949-1950 et, en particulier, les chapitres du rapport qui ont trait aux conditions économiques dans le Moyen-Orient et en Afrique, ainsi que les vues présentées par les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies en exécution de la résolution 406 (V) de l'Assemblée générale, afin de faire les recommandations nécessaires.

342 (XII). Financement du développement économique des pays insuffisamment développés

*Résolution du 20 mars 1951*³

Le Conseil économique et social,

Ayant examiné la résolution 400 (V) de l'Assemblée générale, qui a trait au financement du développement économique des pays insuffisamment développés, et qui prie le Conseil d'adresser ses recommandations à l'Assemblée générale à sa sixième session,

Constatant que la Commission des questions économiques, de l'emploi et du développement économique doit se réunir le 14 mai, pour examiner, en vertu des dispositions de la section A de la résolution 294 (XI) du Conseil, les problèmes relatifs au financement du développement économique des pays insuffisamment développés, et que cette Commission fera parvenir son rapport au Conseil avant sa treizième session,

1. *Invite instamment* tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies et toutes les institutions spécialisées intéressées à donner suite à la demande formulée dans la résolution 400 (V) de l'Assemblée générale, en présentant, avant le 15 juin 1951 si possible, toutes les propositions qu'ils désirent adresser au Conseil par l'intermédiaire du Secrétaire général au

³ Voir la 478ème séance du Conseil.